

20 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

Plan d'Action national Inclusion sociale

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a pris acte du rapport d'implémentation du Plan d'Action national (PAN) Inclusion sociale 2005-2006.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a pris acte du rapport d'implémentation du Plan d'Action national (PAN) Inclusion sociale 2005-2006.

Le Ministre Dupont est chargé de transmettre le document à la Commission européenne. L'objectif de ce rapport est double :- évaluer la mise en oeuvre du PAN Inclusion sociale 2003-2005, - présenter les tendances et défis du prochain PAN Inclusion sociale. Sur la base de ces éléments, fournis par tous les Etats membres, la Commission européenne rédigera un rapport d'analyse en décembre 2005. Ce rapport sera la base du prochain PAN Inclusion sociale. Il offre notamment un aperçu exhaustif des efforts communs des autorités fédérales et fédérées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : ainsi, depuis la mise en place du premier PAN, 290 mesures ont été prises, dont environ la moitié concernent l'emploi. Depuis juin 2005, un système de monitoring permanent est directement accessible au public sur le site www.mi-is.be. Pour rappel, les PAN Inclusion sociale trouvent leur origine dans le Sommet de Lisbonne de mars 2000. L'Union européenne s'est alors fixé comme objectif d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale d'ici 2010. Tous les pays membres se sont ainsi engagés à mettre en oeuvre une politique active de lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe